

LE KLAXON

BULLETIN D'INFO MENSUEL DE LA MARCHANDISATION DES ASSOCIATIONS

L'OCMA A REPÉRÉ CE MOIS-CI :

Les Nouvelles de l'Observatoire Citoyen de la Marchandisation des Associations

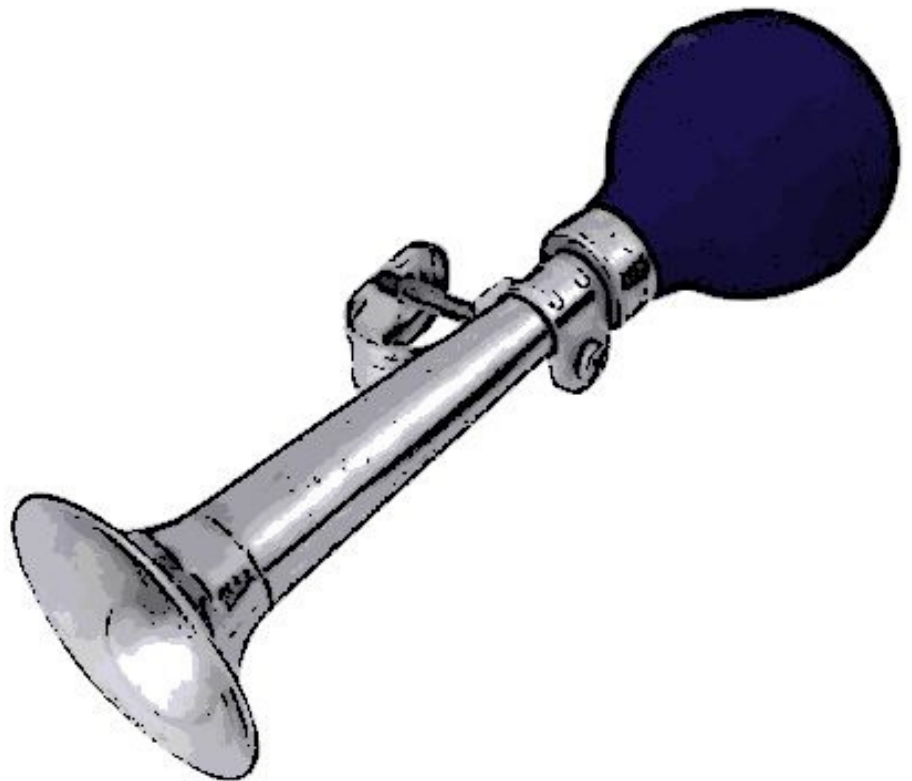
Petit frère de notre newsletter l'[Heure de la Sirène](#), le « Klaxon » vient chaque mois avertir sur les avancées de la marchandisation des associations, des investissements à impact social mais aussi sur les contre-feux proposés par les associations.

C'est la lettre mensuelle de notre récent *Observatoire citoyen de la marchandisation des associations (OCMA)*.

N'hésitez pas à transmettre vos informations sur le sujet, à proposer vos témoignages, contributions... à l'adresse marianne@associations-citoyennes.net

Enfin, si vous n'avez aucune idée de ce que nous entendons sous le terme de marchandisation ou de financiarisation des associations, nous vous invitons à lire [notre rapport ici](#).

Pour recevoir cette lettre mensuelle, [inscrivez-vous sur ce formulaire](#).



LA NUIT DU BIEN COMMUN, PHILANTHROPIE D'EXTRÊME DROITE

Premier au classement [du panthéon](#) des business angels[1] de France, Pierre-Edouard Stérin, entrepreneur et milliardaire français, a fait sa fortune en tant que cofondateur et principal actionnaire du groupe Smartbox, la vente de coffret cadeaux. Son fonds d'investissement, Otium capital, pèse aujourd'hui 1,2 milliard d'euros. L'entrepreneur, exilé fiscal, catholique affirmé, proche de la manif pour tous et anti-IVG, finance tout un réseau associatif qui défend ses valeurs. En 2015, il propose des apéros du bien commun avant de lancer en 2017, la nuit du bien commun. Déclinées au niveau national ou municipal dans une vingtaine de villes, ces soirées rassemblent des associations, choisies en amont, qui viennent « pitcher » leur projet devant un public appelé, comme aux enchères, à signaler le montant de leur soutien financier.

Parmi les projets, [révèle Médiapart](#), « le très réactionnaire institut libre de journalisme (ILDJ) dans lequel intervient notamment Geoffroy Lejeune », journaliste de Valeurs actuelles passé au Journal du dimanche. Lors de la dernière édition nationale de la nuit du bien commun (la septième) à l'Olympia en décembre dernier, 14 associations lauréates ont été soutenues parmi lesquelles les Cafés joyeux qui entrent dans [la galaxie catholique réactionnaire](#).

[1] Un business angels est une personne physique qui décide d'investir sa fortune mais également s'implique personnellement dans des entreprises innovantes à fort potentiel de retour sur investissement.



Mais d'autres associations soutenues apparaissent, de prime abord, moins marquées comme l'association Wake up café, qui travaille à la réinsertion des sortants de prison, lauréate de la prochaine nuit nationale prévue le 9 décembre prochain. Wake up café porte également un contrat à impact social signé avec le ministère du Travail pour son programme Insert'up de réinsertion professionnel (voir [le rapport marchandisation](#)). Pourtant, difficile de passer totalement à côté du positionnement de la nuit du bien commun. En 2021, Libération soulignait dans un [article](#) sur la cinquième édition : « L'événement caritatif a récolté plus d'un million d'euros au profit de douze associations liées aux sphères catholiques dures ».

En parallèle de la nuit du bien commun qui, selon son site a soutenu 347 projets pour 18 millions d'euros, Pierre-Edouard Stérin a également fondé le Fonds du bien commun, qui, selon son site [repris par Médiapart](#), a soutenu 130 projets et des engagements à hauteur de 43 millions d'euros en 2023. « Au profit d'organisations comme l'association Talents et foi, les maisons Familya pour « prévenir les ruptures conjugales » ou SOS calvaire « pour sauver les calvaires de France » ». Là encore pourtant, certaines structures semblent, à priori, plutôt éloignées de ces mouvances réactionnaires comme le média Carenews dans lequel le Fonds du bien commun finance un espace publi-redactionnel. On y retrouve des interviews de lauréats de la nuit du bien commun, comme [l'association A bras ouvert](#), par exemple sans que la mention publi-redactionnel soit clairement affichée.

Le dirigeant de ce Fonds, Alban du Rostu, explique dans un entretien publié sur [le site de l'Essec](#) qu'après un début de carrière en finance aux Etats-Unis puis en conseil en stratégie chez McKinsey : « J'ai été rattrapé comme tant d'autres en ce moment par la question du sens ». Après une rencontre avec Pierre-Edouard Stérin, leurs valeurs partagées l'amène à prendre la direction du Fonds. Il veut montrer « qu'il est possible de faire carrière dans le monde associatif et dans l'économie à impact sans avoir à sacrifier ses ambitions ».

Lors d'une interview à Cnews (sic), Alban du Rostu expliquait que le Fonds du bien commun, inspiré des modèles américains, soutenait des associations tout comme des entreprises et que « notre idée c'est de pouvoir allier les modèles entrepreneuriaux, les modèles d'investissement et les modèles associatifs dans le but de répondre à des grands enjeux de société ».

Il se projette dans dix ans où selon lui, « il n'y aura plus les entreprises d'un côté et les associations de l'autre côté ». Enfin, il pense qu'il « faut inventer un modèle intermédiaire qui allie à la fois l'impact entrepreneurial et l'impact social ». La philanthropie réactionnaire trouve ici, dans la venture philanthropie, un bel accélérateur de ses idées. Le Fonds assure « gagner de l'argent pour faire le bien » et prévoit de consacrer un milliard d'euros dans des projets philanthropiques. Dans ce clair-obscur philanthropique apparaît un monstre : Périclès.

En juillet dernier, [l'Humanité révélait](#) l'existence du projet Périclès pour « patriotes, enracinés, résistants, identitaires, chrétiens, libéraux, européens, souverainistes ». Financé par Pierre-Edouard Stérin, soutenu par Alban du Rostu, il vise à porter l'extrême droite au pouvoir en France. Ce projet engage 150 millions sur les dix prochaines années pour faire gagner les idées d'extrême droite tout en luttant contre « les principaux maux de notre société : socialisme, wokisme, islamisme, immigration ». Il prévoit de financer des think tanks pour influencer les médias en produisant des baromètres sur l'insécurité, l'immigration ; de former des futurs cadres et candidats du RN pour les municipales de 2026 et la présidentielle de 2027. Le premier projet, intitulé « guérilla juridique » vise à « organiser et professionnaliser le contentieux stratégique contre l'islamisme, le wokisme en s'appuyant sur un collectif d'avocats et une association ayant intérêt à agir »... Une bataille juridique, politique et culturelle assumée qui s'appuiera donc en partie sur les associations de cette galaxie.

Le grand reporter de l'Humanité, Thomas Lemahieu, qui a révélé le projet Périclès, explique dans [l'émission au poste](#) : « L'une des valeurs de cette révélation, c'est de montrer dans quel type d'esprit ces gens font de la politique. Ils font une forme de business plan, de powerpoint qui ressemble à un projet dans une start-up. Ce n'est pas aussi détaillé mais ils parlent de politique comme d'un marché ».



LES RISQUES DE LA MESURE D'IMPACT

TEXTE ÉCRIT À PARTIR DE L'INTERVENTION DE FRANCESCA PETRELLA, ÉCONOMISTE AU LABORATOIRE D'ÉCONOMIE ET DE SOCIOLOGIE DU TRAVAIL, AUTEURE AVEC MARION STUDER ET GIORGIA TRASCANI DE LA REVUE DE LITTÉRATURE SUR L'ÉVALUATION EN FRANCE, LORS DU CONGRÈS ANNUEL DE L'UNIOPISS, LE 3 AVRIL 2024 À LYON.

L'évaluation d'une politique publique, d'une association est nécessaire. Evaluer signifie mettre de la valeur sur quelque chose, implique par conséquent de porter des jugements puisque la valeur n'est pas absolue. L'évaluation exige donc des débats, de la contradiction, des échanges. La mesure d'impact reflète une vision plus étroite de l'évaluation. Elle est considérée par plusieurs auteurs comme un des instruments du New public management qui vise une plus grande efficacité économique des services publics. Elle exige de faire la preuve de l'effet de l'action en remontant des résultats quantifiés. C'est l'ère du chiffre. Le chiffre est neutre, le chiffre rend visible, le chiffre est vrai.

Certains acteurs utilisent le terme d'utilité sociale au même titre que le terme d'impact social, comme s'ils avaient la même signification. Or, ce n'est pas du tout le cas. Plus qu'un glissement sémantique, il s'agit d'un changement de paradigme presque épistémologique de l'évaluation. Les deux termes ne font absolument pas référence aux mêmes mondes. Le terme d'utilité sociale a été utilisé dans la qualification des relations entre les associations et les pouvoirs publics. Il s'agissait alors de reconnaître l'utilité sociale des associations qui défrichaient de nouveaux besoins sociaux et prenaient une partie des missions des politiques sociales. Par ailleurs, l'utilité sociale, dans sa dimension fiscale, démarque les associations des entreprises privées lucratives, enfin, elle était aussi utilisée dans une dimension identitaire. L'économiste Jean Gadrey, dans son rapport de 2004, mettait en avant l'utilité sociale comme une convention socio-politique qui aurait pu devenir un outil de régulation. Or, depuis les années 2000, avec une accélération depuis 2010, l'utilité sociale disparaît au profit de la mesure d'impact social.

Qu'est-ce que la mesure d'impact ?

Plusieurs définitions existent, nous avons en France une définition établie en 2011 par le conseil de l'économie sociale et solidaire : « *L'impact social consiste en l'ensemble des conséquences (évolutions, inflexions, changements, ruptures) des activités d'une organisation tant sur ses parties prenantes externes (bénéficiaires, usagers, clients) directes ou indirectes de son territoire et internes (salariés, bénévoles, volontaires), que sur la société en général. Dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, il est issu de la capacité de l'organisation (ou d'un groupe d'organisations) à anticiper des besoins pas ou mal satisfaits et à y répondre, via ses missions de prévention, réparation ou compensation. Il se traduit en termes de bien-être individuel, de comportements, de capacités, de pratiques sectorielles, d'innovations sociales ou de décisions publiques* ».

Mesurer l'impact des effets d'une organisation sur toutes les parties prenantes, directes et indirectes, sur le territoire et sur la société en général, est extrêmement complexe et exige une batterie d'indicateurs. Les fondements théoriques s'appuient sur la théorie du changement qui repose sur la recherche d'une causalité linéaire entre une action et ses effets. L'impact c'est la portion du résultat total survenue à la suite de l'intervention au-delà de ce qu'il se serait produit de toute manière. Pour mesurer l'impact, il faut donc retirer du résultat, tout ce qu'il se serait produit de toutes les façons. La meilleure façon de le mesurer nécessite un groupe témoin, un groupe contrôle. Il est alors possible de vérifier, entre le groupe sur lequel s'applique l'activité et le groupe sur lequel il ne s'applique pas, les effets de cette activité toutes choses égales par ailleurs. Ce type de méthode est extrêmement coûteux en moyens et en temps.

Au-delà de cette méthode, il en existe beaucoup d'autres proposées par de nombreux acteurs (agences, consultants, écoles de commerce, think tank...) qui déclarent se rattacher à ces fondements théoriques.

L'évaluation de l'impact peut être un outil de pilotage pour les associations sous certaines conditions. Plus l'association est partie prenante à tous les niveaux de l'évaluation, c'est-à-dire qu'elle contribue à définir ce qu'elle veut évaluer, pourquoi et comment l'évaluer, en coconstruction avec toutes les parties prenantes, plus l'associations en tirera des bénéfices. Participer à la définition de critères multi-dimensionnels et à la manière de les mesurer (à la fois des mesures quantitatives et qualitatives) dans une approche plus systémique permet de faire de l'évaluation de l'impact un outil d'amélioration continue des pratiques ou permet d'entrer en dialogue avec les pouvoirs publics car aujourd'hui produire une évaluation de son impact permet une plus grande reconnaissance, une légitimité institutionnelle.

Abordée ainsi l'évaluation de l'impact s'éloigne de la mesure d'impact. Cette dernière comporte quatre principaux risques. Le premier est un risque d'isomorphisme. Les organisations soumises aux mêmes pressions de l'environnement adoptent les mêmes comportements.





Cet isomorphisme peut être de trois sortes : coercitif, mimétique ou normatif. Le premier s'applique lorsque des indicateurs sont imposés par des organismes de tutelle ou autres organisations dont dépendraient les associations (un siège social ou une fédération qui imposerait un type d'évaluation à ses membres). L'isomorphisme mimétique est le fait de reproduire les pratiques qui apparaissent comme approuvées par les autres associations. Le troisième est le fait de participer à la création de ces nouvelles normes en les diffusant. En adoptant ces mesures d'impact, l'association participe à diffuser cette nouvelle norme, la culture de l'impact.

Le deuxième risque est une instrumentalisation par les pouvoirs publics. En répondant à la commande publique, aux appels à projets, et à la remontée de mesure d'impact, l'association se positionne comme un opérateur et nous voyons alors une banalisation des organisations, une normalisation et une standardisation des pratiques. De ce fait, l'innovation sociale, c'est à dire la capacité des associations à révéler de nouvelles demandes sociales, de nouveaux besoins, se perd.

Le troisième risque est celui de la cooptation, c'est à dire le fait de prendre le discours, le langage, les pratiques d'un autre groupe social qui, en général, est plus puissant que nous. Or, la notion d'impact social ne vient pas de l'économie sociale et solidaire mais du monde du privé, de la finance, de l'évaluation des politiques publiques dans le monde du développement.

Le dernier risque est celui de la performativité, c'est à dire qu'évaluer par la mesure d'impact une réalité transforme la réalité étudiée. A force de devoir entrer dans des cases, de répondre aux indicateurs, nous transformons nos pratiques. Dans l'aide à domicile, par exemple, tout ce qui relève du relationnel est invisible dans le reporting, les remontées de données, donc il est possible de faire disparaître le relationnel et ne garder que les gestes techniques. Il y a des risques à voir disparaître ce qu'on a invisibilisé, à se focaliser que ce sur quoi on insiste à travers les chiffres, les indicateurs. Et à perdre ce qui fait le sens du métier : la relation et le temps nécessaire pour la construire.

DÉCODER LES APPELS À COMMUN

Depuis quelques années, certains appels à projet ont pris le nom d'appels à commun. En 2021, l'Ademe porte notamment un appel à communs « Résilience des territoires » renouvelé en 2023 ; la Fondation de France a également lancé en 2023 un appel à communs « Grandir en lien avec la nature ».

Quelle analyse porter sur ces nouveaux appels ? En quoi se démarquent-ils ou pas des appels à projet ? Est-ce qu'ils permettent d'échapper à leurs effets délétères (course aux projets, vision à court terme, invisibilisation du soutien au fonctionnement, concurrence entre associations ...) ? Sont-ils le fruit de l'histoire des communs ou à l'inverse la détournent-ils ? Bref, qu'ont-ils de commun avec les communs ?

Face à toutes ces questions, la Coop des communs, la Coop des milieux, Remix the commons, le Collectif des associations citoyennes et son observatoire de la marchandisation engagent un processus de décryptage de ces appels. Quelques premières pistes ont été abordées lors de premières rencontres qui appellent des approfondissements futurs en vue d'une possible publication.

AGENDA

3 octobre - Webinaire organisé avec le réseau national des maisons des associations dans le cadre du cycle sur le renforcement des associations, ce troisième épisode sera consacré à la managérialisation et aux moyens des associations pour s'appuyer sur d'autres modes de gestion collective.

5 octobre - Intervention à l'invitation de la journée les communistes dans l'ESS au parti communiste à Paris pour présenter les travaux et le premier rapport de l'Observatoire.

14 octobre - Intervention lors de la réunion de la Taskforce sur la surveillance de l'espace civique au sein de la conférence des organisations internationales non-gouvernementales au Conseil de l'Europe à Strasbourg pour présenter les travaux de l'Observatoire sur l'effet de la transformation des financements sur les libertés associatives.

À LIRE, VOIR, ÉCOUTER

- L'histoire de l'évasion fiscale en bd et les propositions pour lutter contre, c'est ce que propose Attac avec cette nouvelle publication : « L'évasion fiscale, toute une histoire », dans les librairies depuis le 10 septembre.
- Cette bd complète bien « une histoire populaire des impôts », un documentaire à voir en replay sur arte. Malheureusement, le documentaire Tax wars, déjà cité dans un précédent Klaxon, qui aurait fait un triptyque parfait avec la bd et le documentaire historique, n'est plus disponible sauf pour les enseignants.
- « *La notion de foncier culturel n'est pas une catégorie juridique, elle nous permet de désigner ici l'objet foncier depuis la façon dont s'en saisissent les usagers.ères qui s'associent à la gestion d'un espace via l'organisation d'activités culturelles* ». La foncière, la Main publie le guide du foncier culturel qui décrypte les enjeux de la maîtrise foncière pour le secteur artistique et culturel.
- Après son livre sur les Ephad privés lucratifs, Victor Castanet rend visible l'effet de la financiarisation sur l'accueil de la petite enfance dans son nouveau livre « Les ogres ». Cette réalité, depuis longtemps décryptée dans les associations et média spécialisés, arrive désormais dans les médias mainstream (voir en ce sens le communiqué de presse de l'ACEPP). L'ouverture de ce secteur au privé lucratif a organisé un marché avec quatre leaders : People and baby, Babilou, Maison bleue, les Chaperons rouges et une gestion low cost d'optimisation des coûts : réduction du personnel, diminution des changements de couches, appels d'offre pour les repas avec des grammages en dessous des normes... Encore une preuve, s'il le fallait, que cette marchandisation des soins, cette financiarisation déshumanise et entraîne des graves maltraitances.
- Carenews publie une « antisèche » sur les contrats à impact social où le rapport de l'Observatoire permet au journaliste de citer un contrepoint critique.

RETROUVEZ TOUTES NOS INFOS

**SUR LE SITE DE L'OBSERVATOIRE
CITOYEN**

**DE LA MARCHANDISATION DES
ASSOCIATIONS
(OCMA)**

**ET LES ANCIENS NUMÉROS DU
KLAXON**

